



FO "JUSTICE" PREJ NÎMES : BEAUCOUP DE COMMUNICATION, PEU DE RÉPONSES

Le dernier tract de FO Justice ne répond à aucune des questions soulevées par une autre organisation syndicale locale. Il préfère caricaturer la démarche plutôt que d'apporter des explications aux agents.

Quand on n'a plus d'arguments, on attaque le messenger.

Le tract posait pourtant des questions simples :

Pourquoi les règles ne sont-elles pas appliquées de la même manière pour tous ?

Pourquoi certains agents bénéficient-ils d'un traitement privilégié ?

Pourquoi certaines missions sont-elles modifiées au dernier moment ?

Pourquoi les mêmes agents sont-ils systématiquement sollicités pour certaines activités ou missions ?

À aucune de ces questions, FO n'apporte la moindre réponse.

"L'agilité opérationnelle"... ou un mot pour justifier l'injustifiable ?

Personne ne conteste que le PREJ doit s'adapter aux contraintes opérationnelles. Ce que le SPS-CEA n'a de cesse de dénoncer, ce n'est pas l'adaptation : C'est l'absence de règles identiques pour tous.

L'agilité ne peut pas devenir le prétexte à des décisions différentes selon les personnes concernées.

Car oui, une règle est une règle. Sinon, ce n'est plus une règle, c'est de l'arbitraire.

Concernant les missions à effectif réduit, FO explique que passer de 5 agents à 3 est normal.

Très bien, Mais alors : quels critères sont utilisés ? Qui prend cette décision ? Et surtout, pourquoi certaines missions sont-elles modifiées et d'autres non ?

Là encore, aucune réponse.

Le paddle et la cohésion

Personne n'est contre la cohésion, évidemment.

Mais une cohésion réservée aux mêmes personnes n'est plus de la cohésion. Quand une activité bénéficie toujours aux mêmes agents pendant que les autres assurent les missions et compensent les absences, il est légitime de s'interroger.

La cohésion ne peut exister que lorsqu'elle est ouverte à tous.

Sinon, elle devient un privilège.

Les compétences techniques

FO affirme qu'un agent est sollicité pour ses compétences. Très bien.

Mais lorsque cette situation devient permanente et qu'elle concerne toujours les mêmes personnes, les agents sont en droit de demander de la transparence.

Ce n'est pas remettre en cause les compétences d'un collègue. C'est demander que chacun bénéficie des mêmes possibilités avec toutes les précautions de sécurité et que les critères soient clairement expliqués.

Le dialogue social

FO reproche de saisir la Direction Interrégionale. C'est pourtant le rôle d'une organisation syndicale qui n'obtient pas réponse localement, à moins de faire preuve de connivence et de masquer autant que de besoin les faits...

Lorsqu'un dialogue local n'aboutit plus et que les réponses restent insuffisantes, il est normal et convenu de demander l'arbitrage de l'échelon supérieur.

Ce n'est pas une faiblesse. C'est défendre les agents.

Alors :
Qui divise réellement ?
Est-ce celui qui pose des questions ?
Ou celui qui refuse d'y répondre ?
Est-ce celui qui demande des règles identiques pour tous ?
Ou celui qui justifie les différences de traitement ?

Les agents ne sont pas dupes. Non.

Ils voient chaque jour ce qui se passe sur le terrain. Ils savent que certains bénéficient d'attentions particulières pendant que d'autres compensent les manques d'effectifs, acceptent les changements de dernière minute et voient leurs demandes refusées.

Le SPS-CEA défend un principe simple :

Les mêmes droits. Les mêmes devoirs. Les mêmes règles. Pour tous.

Parce qu'un service ne peut fonctionner durablement sur les passe-droits, les arrangements ou les décisions à géométrie variable.

**Le respect des agents commence par le respect de l'égalité de traitement.
Les agents n'attendent pas des slogans. Ils attendent des réponses.**

Et jusqu'à présent et comme trop souvent, le tract FO n'en apporte aucune.

Le Bureau Local SPS-CEA PREJ de Nîmes : 1er juillet 2026

Le SPS : le Syndicat 100%-CEA